

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Resene Automotive & Light Industrial

Version Num: 3.4

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 19/01/2024

Date d'impression: 02/02/2024

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Resene Automotive & Light Industrial
Adresse	32-50 Vogel Street Wellington Naenae 5011 New Zealand
Téléphone	+64 4 577 0500
Fax	+64 9 259 2737
Site Internet	http://reseneauto.co.nz/
Courriel	accounts@reseneauto.co.nz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	NZ POISONS (24hr 7 days)	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	0800 764766	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	0800 737363	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H312 - Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H351 - Cancérogénicité, catégorie de danger 2, H361fd - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (inhalation)
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.3. Autres dangers

xylène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
éthylbenzène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
2-BUTANONE	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).]

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 41556-26-7 2. 255-437-1 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	0.1-1	<u>décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)</u>	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H317, H410 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 1330-20-7 2. 215-535-7 3. 601-022-00-9 4. Pas Disponible	20-40	<u>xylène</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4; H226, H312, H315, H332 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 100-41-4 2. 202-849-4 3. 601-023-00-4 4. Pas Disponible	1-10	<u>éthylbenzène</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2; H225, H304, H332, H373 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 78-93-3 2. 201-159-0 3. 606-002-00-3 4. Pas Disponible	1010	<u>2-BUTANONE</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 108-65-6 2. 203-603-9 3. 603-064-00-3 607-195-00-7 603-106-00-0 4. Pas Disponible	1-10	<u>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</u> * -	Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 763-69-9 2. 212-112-9 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	0.1-0.5	<u>3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H226, H332, H413, EUH019 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 64742-95-6 2. 265-199-0 3. 649-356-00-4 4. Pas Disponible	0.1-0.5	<u>Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère: naphta à bas point d'ébullition - non spécifié: [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).]</u>	Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories de danger 1B, Cancérogénicité, catégories de danger 1B; H304, H340, H350 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 82919-37-7 2. 280-060-4 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	0.1-0.5	<u>décane</u> diolate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H317, H410 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapidement mais gentiment, retirer le produit de la peau avec un vêtement propre et sec. ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ EN CAS D'INGESTION, FAITES APPEL A UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. ▶ Demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin. ▶ Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire. ▶ En attendant, la personne doit être prise en charge par un secouriste formé qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient. ▶ Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié et un exemplaire de la FDS doit lui être remis. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action. ▶ Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou ses environs, transférez le patient à l'hôpital avec un exemplaire de la FDS. <p>Lorsque qu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou sans avis contraire d'un spécialiste:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ PROVOQUEZ des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST CONSCIENT. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir ouvertes les voies respiratoires et empêcher l'inhalation du produit. <p>REMARQUE: Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p>

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induites mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions aiguës ou pour des expositions courtes mais répétées au xylène:

- ▶ Une absorption gastro-intestinale est significative des ingestions. Pour des ingestions dépassant 1-2 ml (xylène)/kg, une intubation et un lavage avec une sonde à ballonnet sont recommandés. L'utilisation de charbon et de purgatif est équivoque.
- ▶ Une absorption pulmonaire est rapide avec environ 60-65 % retenu.
- ▶ La menace primaire pour la vie d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresses respiratoires (e.g. cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnées en oxygène. Les patients avec des volumes respiratoires courants inadaptés ou des gaz dans le sang des artères inapproprié (pO₂ 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie compliquée l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures et des preuves électrocardiographiques de dommages aux myocards ont été reportés ; des intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement les symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyper-ventilation augmente les chances de nettoyage.
- ▶ Un rayon-X de la poitrine doit être pris immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner l'aspiration et détecter la présence de pneumothorax.
- ▶ L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandé pour un traitement de spasmes des bronches en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

Déterminant

Index

Durée de l'échantillon

Commentaires

Suite...

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Méthylhippurique acides dans les urines

1.5 gm/gm créatine
2 mg/minFin de la période
Dernières 4 heures de la période

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les liquides et les fumées sont inflammables. Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Eliminez toutes les sources d'incendie.
Eclaboussures Majeures	Classe des produits chimiques : hydrocarbures aromatiques Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▸ NE PAS concentrer par évaporation ou évaporer les extraits jusqu'à la sécheresse car les résidus peuvent contenir des peroxydes explosifs avec un potentiel de DETONATION. La substance provoque l'accumulation de peroxydes qui peuvent devenir dangereux dans les cas d'évaporation, de distillation ou lors de l'usage pour provoquer la concentration des peroxydes. <ul style="list-style-type: none"> ▸ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▸ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▸ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. ▸ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible.
Incompatibilité de Stockage	▸ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. Les éthers de glycol peuvent former des peroxydes sous certaines conditions.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	P5a : Liquides inflammables, P5b : Liquides inflammables, P5c : Liquides inflammables
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	cutanée 1.8 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.27 mg/m ³ (Systémique, chronique) cutanée 0.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.31 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 0.18 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	Pas Disponible
xylène	cutanée 212 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 442 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 442 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 125 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 65.3 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 65.3 mg/m ³ (Locale, chronique) * inhalation 260 mg/m ³ (Systémique aiguë) * inhalation 260 mg/m ³ (Local, aiguë) *	0.044 mg/L (L'eau (douce)) 0.01 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.004 mg/L (Eau (Marine)) 2.52 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.252 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.852 mg/kg soil dw (sol) 1.6 mg/L (STP)
éthylbenzène	cutanée 6 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 11 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 221 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 442 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 293 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 125 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 15 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 1.6 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 65.3 mg/m ³ (Locale, chronique) * inhalation 260 mg/m ³ (Systémique aiguë) * inhalation 260 mg/m ³ (Local, aiguë) *	0.1 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.01 mg/L (Eau (Marine)) 13.7 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 1.37 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.68 mg/kg soil dw (sol) 9.6 mg/L (STP) 0.02 g/kg food (Oral)
2-BUTANONE	cutanée 1 161 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 600 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 900 mg/m ³ (Systémique aiguë) cutanée 412 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 106 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 31 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 450 mg/m ³ (Systémique aiguë) *	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	cutanée 183 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 275 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 553.5 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 550 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 78 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 33 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 33 mg/m ³ (Locale, chronique) *	0.635 mg/L (L'eau (douce)) 6.35 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.064 mg/L (Eau (Marine)) 3.29 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.329 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.29 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	cutanée 8.85 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 610 mg/m ³ (Systémique, chronique) cutanée 3.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 72.6 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 1.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.061 mg/L (L'eau (douce)) 0.609 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.006 mg/L (Eau (Marine)) 0.419 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.042 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.048 mg/kg soil dw (sol) 50 mg/L (STP)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	inhalation 1.9 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 837.5 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 1 286.4 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 1 066.67 mg/m ³ (Local, aiguë) inhalation 0.41 mg/m ³ (Systémique, chronique) * inhalation 178.57 mg/m ³ (Locale, chronique) * inhalation 1 152 mg/m ³ (Systémique aiguë) * inhalation 640 mg/m ³ (Local, aiguë) *	Pas Disponible
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	cutanée 1.8 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.27 mg/m ³ (Systémique, chronique) cutanée 0.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.31 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 0.18 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
--------	-----------	----------------	-----	------	-----	-------

Suite...

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	xylène	Xylene (mixed isomers, pure)	50 ppm / 221 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	xylène	Xylène, isomères mixtes, purs	50 ppm / 221 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	éthylbenzène	Ethyl benzene	100 ppm / 442 mg/m3	884 mg/m3 / 200 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	éthylbenzène	Ethylbenzène	20 ppm / 88.4 mg/m3	442 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	2-BUTANONE	Butanone	200 ppm / 600 mg/m3	900 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2-BUTANONE	Méthyléthylcétone	200 ppm / 600 mg/m3	900 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropyl-2-acetate	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropan-2-ol	100 ppm / 375 mg/m3	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Méthoxy-2-propanol	50 ppm / 188 mg/m3	375 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)	1000 mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Les VLEP fixées pour des hydrocarbures spécifiques restent valable simultanément. Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été Ces fractions d'hydrocarbure sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 0,1 % en poids de benzène

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
xylène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100 ppm	160 ppm	660 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	1.6 ppm	18 ppm	110 ppm
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	1,200 mg/m3	6,700 mg/m3	40,000 mg/m3

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	Pas Disponible	Pas Disponible
xylène	900 ppm	Pas Disponible
éthylbenzène	800 ppm	Pas Disponible
2-BUTANONE	3,000 ppm	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible	Pas Disponible
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	D	> 0.1 to ≤ 1 ppm
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	E	≤ 0.1 ppm
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	D	> 0.1 to ≤ 1 ppm

Notes:

La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

ATTENTION : Cette substance est classée par le NOHSC comme Catégorie 2 Cancérogène Humain Probable.

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques.

Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.

Pour la méthyléthylcétone :

Valeur seuil de l'odeur : Différentes valeurs signalées : 2 ppm et 4,8 ppm

Seuil de l'odeur : 2 ppm (détection) ; 5 ppm (reconnaissance) 25 ppm (reconnaissance facile) ; 300 ppm IRRITATION

On pense que des expositions égales ou inférieures à la TLV-TWA recommandée préviennent les effets systémiques nuisibles et minimisent les objections aux odeurs et aux irritations.

NOTE P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7).

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	PRECAUTIONS : L'utilisation de ce produit dans un espace confiné ou faiblement aéré où des quantités peuvent rapidement se concentrer dans l'atmosphère peut nécessiter une meilleure aération et/ou l'utilisation d'équipement de protection. Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▸ Lunettes chimiques.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. NOTE : Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Clear to hazy colourless liquid with characteristic odour		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.95-0.96
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	300-2000
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	115-145	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	31-38	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	59
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	519
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Inhalé	L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.
--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

	<p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience.</p> <p>L'inhalation d'aérosols (brumes ou fumées), générés par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive.</p>														
Ingestion	<p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre.</p> <p>N'est pas une voie habituelle d'entrée dans le corps dans des environnements commerciaux ou industriels.</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p>														
Contact avec la peau	<p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps.</p>														
Yeux	<p>Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation.</p>														
Chronique	<p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Sur la base, principalement, d'expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains.</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour avancer que l'exposition de l'homme au matériel peut provoquer des dommages génétiquement transmissibles</p> <p>Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un dommage génétique transmissible, généralement sur la base de : - études animales appropriées, - d'autres informations pertinentes.</p> <p>Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée.</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Certains esters de glycol et leurs éthers provoquent une émaciation des testicules, des changements reproductifs, une infertilité et des changements de la fonction rénale.</p>														
RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible										
TOXICITÉ	IRRITATION														
Pas Disponible	Pas Disponible														
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 3100 mg/kg^[2]</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Oral(Rat) LD50: 3100 mg/kg ^[2]	Pas Disponible										
TOXICITÉ	IRRITATION														
Oral(Rat) LD50: 3100 mg/kg ^[2]	Pas Disponible														
xylène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: >1700 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (human): 200 ppm irritant</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50: 5000 ppm4h^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Oral(Souris) LD50: 2119 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 87 mg mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit): 500 mg/24h moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: >1700 mg/kg ^[2]	Eye (human): 200 ppm irritant	Inhalation(Rat) LC50: 5000 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE	Oral(Souris) LD50: 2119 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 87 mg mild		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]		Skin (rabbit): 500 mg/24h moderate		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
TOXICITÉ	IRRITATION														
Dermique (lapin) LD50: >1700 mg/kg ^[2]	Eye (human): 200 ppm irritant														
Inhalation(Rat) LC50: 5000 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE														
Oral(Souris) LD50: 2119 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 87 mg mild														
	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]														
	Skin (rabbit): 500 mg/24h moderate														
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]														
éthylbenzène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: 17800 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50: 17.2 mg/4h^[2]</td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 3500 mg/kg^[2]</td> <td>Skin (rabbit): 15 mg/24h mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: 17800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE	Inhalation(Rat) LC50: 17.2 mg/4h ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	Oral(Rat) LD50: 3500 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 15 mg/24h mild		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]				
TOXICITÉ	IRRITATION														
Dermique (lapin) LD50: 17800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE														
Inhalation(Rat) LC50: 17.2 mg/4h ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]														
Oral(Rat) LD50: 3500 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 15 mg/24h mild														
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]														
2-BUTANONE	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: 6480 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (human): 350 ppm - irritant</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Mouse) LC50: 32 mg/4h^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 80 mg - irritant</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 2054 mg/kg^[1]</td> <td>Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit): 13.78mg/24 hr open - mild</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: 6480 mg/kg ^[2]	Eye (human): 350 ppm - irritant	Inhalation(Mouse) LC50: 32 mg/4h ^[2]	Eye (rabbit): 80 mg - irritant	Oral(Rat) LD50: 2054 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild		Skin (rabbit): 13.78mg/24 hr open - mild				
TOXICITÉ	IRRITATION														
Dermique (lapin) LD50: 6480 mg/kg ^[2]	Eye (human): 350 ppm - irritant														
Inhalation(Mouse) LC50: 32 mg/4h ^[2]	Eye (rabbit): 80 mg - irritant														
Oral(Rat) LD50: 2054 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild														
	Skin (rabbit): 13.78mg/24 hr open - mild														
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[1]</td> <td>Eye (rabbit) 230 mg mild</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50: 3739 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild	Oral(Rat) LD50: 3739 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild								
TOXICITÉ	IRRITATION														
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild														
Oral(Rat) LD50: 3739 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild														

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit) 500 mg open - mild
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: 4076 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500mg/24h - mild
	Inhalation(Rat) LC50; 1250 ppm4h ^[2]	Skin (rabbit):10 mg/24h open mild
	Oral(Rat) LD50; ~3200-5000 mg/kg ^[2]	
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50; >4.42 mg/L4h ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >4500 mg/kg ^[1]	
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

XYLÈNE	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
ÉTHYLBENZÈNE	REMARQUE : il a été montré que la substance est un mutagène dans au moins un test, ou qu'elle appartient à une famille de produits chimiques engendrant des dommages ou des modifications à l'ADN cellulaire. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
2-BUTANONE	La méthyléthylcétone (MEC) est considérée comme ayant un faible degré de toxicité ; cependant, la méthyléthylcétone est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants que ceux de l'un ou l'autre solvant seul.
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation.
RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR & DÉCANEDIOATE DE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYLPIPÉRIDIN-4-YLE) & DÉCANEDIOATE DE MÉTHYLE ET DE 1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYLPIPÉRIDIN-4-YLE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.
RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F).]	Pour les triméthylbenzènes : L'absorption de 1,2,4-triméthylbenzène se produit en cas d'exposition par ingestion, inhalation ou contact cutané.
RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Pour les éthers de propylène glycol (EPG) : Les éthers de propylène glycol courants sont notamment le butyl propylène glycol (BPG), le dipropylène glycol n-butyl éther (DPGnBE), l'acétate de dipropylène glycol méthyl éther (DPGMEA) et le méthyl éthoxy propanol (TPGME). Des tests sur une grande variété d'éthers de propylène glycol ont montré que les éthers dérivés du propylène glycol sont moins toxiques que d'autres éthers de la famille éthylénique.

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

XYLÈNE & ÉTHYLBENZÈNE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante.
XYLÈNE & ÉTHYLBENZÈNE & 2-BUTANONE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & 3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillies et un épaississement de la peau.
2-BUTANONE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & SOLVANT NAPHTA (PÉTROLE), FRACTION AROMATIQUE LÉGÈRE; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR DISTILLATION DE PRODUITS AROMATIQUES. SE COMPOSE PRINCIPALEMENT D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 8 ET 10 ATOMES DE CARBONE (C8-C10) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 135 ET 210 OC (ENTRE 275 ET 410O F.)]	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance.
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & DÉCANEDIOATE DE MÉTHYLE ET DE 1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYLPIPÉRIDIN-4-YLE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC0(ECx)	24h	crustacés	<10mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	0.34mg/l	1

xylène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.6mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	1.8mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	2.6mg/l	2
	NOEC(ECx)	73h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.44mg/l	2

éthylbenzène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1.7-7.6mg/l	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.4-9.8mg/l	4

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

EC50	48h	crustacés	1.37-4.4mg/l	4
LC50	96h	Poisson	3.381-4.075mg/L	4
EC50(ECx)	24h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.02-938mg/l	4

2-BUTANONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1220mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	308mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>500mg/l	4
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	68mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>324mg/L	4

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	373mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	100mg/l	1
	NOEC(ECx)	336h	Poisson	47.5mg/l	2

3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>114.86mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	970mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	45.3mg/l	2
	EC50(ECx)	48h	crustacés	970mg/l	1

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	19mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	6.14mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1mg/l	1

décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure.

Les groupes d'éthers sont généralement stables à l'hydrolyse dans l'eau sous conditions neutres et à températures ambiantes.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
xylène	HAUT (La demi-vie = 360 journées)	BAS (La demi-vie = 1.83 journées)
éthylbenzène	HAUT (La demi-vie = 228 journées)	BAS (La demi-vie = 3.57 journées)
2-BUTANONE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 26.75 journées)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.7 journées)
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
xylène	MOYEN (BCF = 740)

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Composant	Bioaccumulation
éthylbenzène	BAS (BCF = 79.43)
2-BUTANONE	BAS (LogKOW = 0.29)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (BCF = 2)
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	BAS (LogKOW = 1.0809)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
éthylbenzène	BAS (KOC = 517.8)
2-BUTANONE	MOYEN (KOC = 3.827)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	HAUT (KOC = 1)
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	BAS (KOC = 10)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Recycler autant que possible.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1263				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Danger subsidiaire</td> <td>N'est pas applicable</td> </tr> </table>	classe	3	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
classe	3				
Danger subsidiaire	N'est pas applicable				
14.4. Groupe d'emballage	III				
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable				

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	30
	Code de classification	F1
	Etiquette de danger	3
	Dispositions particulières	163 367 650
	quantité limitée	5 L
	Code tunnel de restriction	D/E

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	3L
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3 A72 A192
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E , S-E
	Dispositions particulières	163 223 367 955
	Quantités limitées	5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; PEINTURES; MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	F1
	Dispositions particulières	163; 367; 650
	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Nom du produit	Grouper
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	Pas Disponible
xylène	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	Pas Disponible
xylène	Pas Disponible
éthylbenzène	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	Pas Disponible
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	Pas Disponible
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

xylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

éthylbenzène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

2-BUTANONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement de l'UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Annexe 6) Perturbateurs endocriniens : Catégorie 1B

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).] Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie

P5a, P5b, P5c

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)	41556-26-7	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	GHS07; GHS09; Wng	H317; H400; H410
2	Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Repr. 2; Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2	GHS09; GHS08; GHS05; Dgr; GHS02	H317; H400; H410; H361f; H318; H315

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
xylène	1330-20-7	601-022-00-9	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Acute Tox. 4	GHS07; GHS02; Wng	H226; H312; H315; H332
2	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Acute Tox. 4; Asp. Tox. 1; STOT SE 3; Flam. Liq. 2; STOT SE 3; Repr. 1B; Aquatic Chronic 2; STOT SE 1; STOT RE 1; Acute Tox. 4; Lact.; Aquatic Acute 1; Skin Sens. 1; Eye Dam. 1	GHS08; Dgr; GHS01; GHS09; GHS05	H312; H315; H332; H304; H335; H225; H336; H360; H411; H370; H372; H302; H362; H400; H317; H318

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
éthylbenzène	100-41-4	601-023-00-4	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 4	GHS07; GHS02; Dgr	H225; H332
2	Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; Acute Tox. 4; STOT RE 2; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; Repr. 1B; STOT SE 2; Aquatic Acute 1; Muta. 1B; Carc. 1A; Aquatic Chronic 2	GHS02; GHS08; Dgr; GHS05; GHS09	H225; H304; H332; H373; H315; H336; H335; H411; H334; H312; H318; H302; H360; H371; H400; H340; H350

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2-BUTANONE	78-93-3	606-002-00-3	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS07; GHS02; Dgr	H225; H319; H336
2	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; Skin Irrit. 2	Dgr; GHS01; GHS08	H225; H319; H336; H371; H335; H302; H312; H341; H361; H314

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	603-064-00-3 607-195-00-7 603-106-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	GHS07; GHS02; Wng	H226; H336
2	STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS08; GHS03; GHS06; Dgr	H336; H371; H335; H319; H331; H225
1	Flam. Liq. 3	GHS02; Wng	H226
2	STOT SE 3; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; STOT RE 2; Repr. 1B; Skin Sens. 1; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS03; GHS05; Dgr; GHS08	H336; H319; H335; H302; H315; H373; H360; H317; H225
1	Flam. Liq. 3	GHS02; Wng	H226
2	Flam. Liq. 2	GHS02; Wng	H225
1	Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Repr. 1B	GHS02; GHS08; GHS05; Dgr	H226; H315; H318; H335; H360
2	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; STOT SE 3; Repr. 1B; STOT SE 3; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS08; GHS05; Dgr	H315; H318; H335; H370; H360D; H336; H225

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
-----------	------------	--------------	--------------

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE	763-69-9	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; Aquatic Chronic 3	GHS02; Wng	H226; H412
2	Flam. Liq. 3; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 1	GHS02; Wng; GHS07; GHS03; GHS09	H319; H410; H225

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 oC (entre 275 et 410o F).]	64742-95-6	649-356-00-4	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2	GHS08; GHS02; GHS09; Dgr	H226; H304; H315; H319; H335; H336
2	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2	GHS08; GHS02; GHS09; Dgr	H226; H304; H315; H319; H335; H336; H411
1	Asp. Tox. 1; Muta. 1B; Carc. 1B	GHS08; Dgr	H304; H340; H350
2	Asp. Tox. 1; Muta. 1B; Carc. 1B; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Aquatic Chronic 2; Repr. 2; Flam. Liq. 1; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Acute Tox. 4; STOT RE 1	GHS08; Dgr; GHS02; GHS09	H304; H340; H350; H315; H336; H411; H361; H224; H335; H318; H332; H302; H372

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle	82919-37-7	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Sens. 1	GHS07; Wng	H317
2	Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Repr. 2; Eye Dam. 1	GHS09; GHS08; GHS05; Dgr; GHS02	H317; H410; H400; H361f; H318

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (décanedioate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle); xylène; éthylbenzène; 2-BUTANONE; 3-ÉTHOXYPROPIONATE D'ÉTHYLE; Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques.
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (décanedioate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthylpipéridin-4-yle)

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

Inventaire national	Statut
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	19/01/2024
date initiale	18/01/2024

Codes pleins de risques de texte et de danger

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
2.4	19/01/2024	Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Informations écologiques - écologique, Composition/informations sur les composants - Ingrédients

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet

RESENE DUREPOX HIGH PERFORMANCE CLEAR

- ▶ AIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H226	Sur la base de données de test
Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H302	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, H312	Jugement d'expert
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Jugement d'expert
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H332	Jugement d'expert
Cancérogénicité, catégorie de danger 2, H351	Jugement d'expert
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H361fd	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Jugement d'expert
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.